

DÉPARTEMENT de l'ISÈRE

Arrondissement de LA TOUR DU
PIN
Canton de CHARVIEU-
CHAVAGNEUX

HÔTEL DE VILLE
de
CHARVIEU-CHAVAGNEUX



CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2017

-----/-----

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille dix sept le 27 Mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Mars 2017

ETAIENT PRESENTS : M. DEZEMPTTE, Mme PAIN, M. JOANNON, Mme OBRIER, M. GAUTHIER, Mme SERRANO, M. LYOËN, Mme RIGOT, M. MUTTER, Mme MONIN, Mme BERNARD, M. ZULIANI, Mme MULLER, M. COLAMARTINO, Mme GARSI, M. RAY, Mme FAILLA, Mme ALBERICH, M. LAPORTE, Mme COLIN, M. PETITPAS, M. CERVERA, Mme MIOCHE

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES :

Mme PENNONI	par G. DEZEMPTTE
M. COQUARD	par Mme PAIN
M. BOURNAY	par G. JOANNON
Mme BOURDET	par Mme OBRIER
M. DEFRADAS	par P. GAUTHIER

ETAIT ABSENT EXCUSE : P. DIDIER

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. William RAY est nommé Secrétaire de séance

=====

Le Conseil Municipal,

A Approuvé à l'unanimité - M. Le Maire ne participant pas au vote

- ✓ le Compte administratif 2016 de la COMMUNE
- ✓ le Compte administratif 2016 de la REGIE DES TRANSPORTS
- ✓ le Compte administratif 2016 du service de l'EAU
- ✓ le Compte administratif 2016 du service de l'ASSAINISSEMENT
- ✓ le Compte administratif 2016 pour « l'aménagement du Parc du Château »

A Procédé à l'unanimité à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 :

- ✓ de la COMMUNE
- ✓ du budget REGIE des TRANSPORTS
- ✓ du budget du service de l'EAU
- ✓ du budget du service de l'ASSAINISSEMENT
- ✓ du budget pour « l'aménagement du Parc du Château »

A Approuvé à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 établi par le Receveur Municipal

- ✓ de la COMMUNE
- ✓ de la REGIE COMMUNALE DES TRANSPORTS
- ✓ du service de l'EAU
- ✓ du service de l'ASSAINISSEMENT
- ✓ pour « l'aménagement du Parc du Château »

A Décidé à l'unanimité le maintien des taux des 4 taxes communales 2016 pour l'année 2017 à savoir :

- ✓ Taxe d'habitation 17,01 %
- ✓ Taxe / Foncier bâti 22,27 %
- ✓ Taxe / Foncier non bâti 55,15%
- ✓ Cotisation Foncière Entreprises 23,07%

A Adopté à l'unanimité le Budget Primitif 2017

- ✓ de la COMMUNE
- ✓ de la REGIE DES TRANSPORTS
- ✓ du service de l'EAU
- ✓ du service de l'ASSAINISSEMENT
- ✓ pour « l' aménagement du Parc du Château »

A Accordé à l'unanimité (8 Présidents d'associations ne participant pas au vote) les subventions communales 2017.

A Accordé à l'unanimité une subvention exceptionnelle à l'association Rhône Alpes Isère Tour et au SOPCC Basket.

A Adopté à l'unanimité le tableau des effectifs du Personnel Territorial arrêté au 01/01/2017.

A Autorisé à l'unanimité (Le Président du football club ne participant pas au vote) le Maire à passer une convention pour l'animation et la promotion de la ville avec le « FOOTBALL Club de Charvieu-Chavagneux » au titre de l'année 2017.

A Autorisé à l'unanimité le Maire à passer une convention pour l'animation et la promotion de la ville avec « Charvieu-Chavagneux Isère Cyclisme » au titre de l'année 2017.

S'est prononcé à l'unanimité pour le déclassement de la partie de la rue Guynemer située entre la rue des Platanes et la rue Boutin actuellement cadastrée AE344.

S'est prononcé à l'unanimité sur l'intégration de la parcelle AE 344 et des parcelles AE 415 et AE 417 au bail emphytéotique établi avec l'OPAC et **Autorisé** le Maire à signer un avenant à ce bail emphytéotique.

A Mandaté le Maire pour l'acquisition du terrain nu de la « Ferme des Américains » et a **Fixé** le montant de la transaction

A Approuvé le recours au système de gestion du service public de l'eau potable par délégation ainsi que les caractéristiques de cette délégation décrites dans le rapport du Maire et **Autorisé** le Maire à lancer la procédure de consultation ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

=====

EST INFORME que le Maire a pris des décisions dans le cadre de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Arrêté N° 112/17 du 15 mars 2017 : procédure adaptée : travaux de réalisation et de réfection de voirie, réseaux et assainissement

Présent document établi pour être affiché conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHARVIEU-CHAVAGNEUX, le 28 mars 2017

Le Maire,



Gérard DEZEMPTÉ,
Conseiller Départemental de l'Isère